

**DESTINATION DONNÉE AU POISSON  
DÉBARQUÉ DANS LES PORTS  
DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC EN 1933.**

a) Consommés à l'état frais dans la zone française :	
dans les ports .....	7.162.601 kgs
dans les autres centres .....	2.154.947 »
b) Expédiés à l'état frais hors de la zone française .....	1.691.449 »
c) Utilisés par les pêcheurs comme appât .....	106.000 »
d) Livrés aux navires de passage .....	5.000 »
e) Livrés à la conserve .....	8.056.139 »

LIEUX DE CONSOMMATION OU DE DESTINATION	TOTAUX
<i>Ports de la zone française :</i>	
Port-Lyautey .....	257.706
Rabat-Salé .....	942.291
Fedala .....	14.250
Casablanca .....	4.881.276
Mazagan .....	269.290
Safi .....	228.698
Mogador .....	218.460
Agadir .....	352.680
<b>Total .....</b>	<b>7.162.601</b>
<i>Autres centres de la zone française :</i>	
Fès .....	550.143
Meknès .....	528.300
Marrakech .....	576.911
Oued-Zem .....	18.600
Khouribga .....	21.300
Petitjean .....	47.693
Ouezzane .....	48.756
Souk-el-Arba-du-Rharb .....	34.040
El-Kansera .....	4.850
Sidi-Slimane .....	3.530
Settat .....	27.500
Taza .....	165.000
Dar-bel-Hamri .....	800
Allal-Tazi .....	2.310
Tiznit .....	17.730
Taroudant .....	53.055
Localités diverses .....	54.529
<b>Total .....</b>	<b>2.154.947</b>
<i>Hors de la zone française :</i>	
Larache .....	8.450
Algérie .....	838.579
Bordeaux .....	306.579
Marseille .....	425.251
Saint-Jean-de-Luz .....	84.890
Paris .....	1.700
Douarnenez .....	14.500
Les-Sables-d'Olonne .....	12.000
<b>Total .....</b>	<b>1.691.449</b>
Utilisés comme appât .....	106.000
Livrés aux navires de passage ..	5.000
Livrés à la conserve .....	8.056.139
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>19.176.136</b>

**L'INDUSTRIE DES PÊCHES MARITIMES  
AU MAROC**

**Comment éviter l'irrégularité des cours  
et de la consommation du poisson**

*La création d'un frigorifique central permettant de stocker le poisson à son débarquement, la création de chambres froides dans les centres de vente les plus importants, régulariseraient le marché du poisson, aussi bien sur le marché de gros à la criée que sur les marchés de détail et éviteraient ces variations brusques et inexpliquées des prix de détail qui ne sont pas sans éloigner la clientèle, même la plus favorable à la consommation du poisson.*

*Il faut, en outre, intensifier la vente du poisson au Maroc.*

*Une bonne partie de la population européenne ne consomme pas de poisson ; une grande partie de la population indigène l'ignore totalement.*

*Rabat, Casablanca, villes modernes et ports de pêche relativement importants au Maroc, possèdent bien chacune un marché aux poissons bien achalandé et parfaitement tenu ; mais dans ces deux villes on pourrait chercher en vain une bonne poissonnerie de détail, un restaurant de poisson.*

*Casablanca, grande ville, d'une activité débordante, ne devrait-elle pas avoir un restaurant spécial, son « Prunier », où une clientèle qui se trouverait certainement tout de suite pourrait déguster les excellents produits de la pêche marocaine ?*

*La création de friteries roulantes, friteries européennes et surtout friteries indigènes servies par un personnel indigène, attirerait encore l'attention de la population sur une denrée alimentaire de haute valeur alimentaire et, quoi qu'on en dise, vendue bon marché.*

*L'organisation, enfin, d'une publicité intensive, par la presse, l'affiche, la T.S.F., par des conférences, des démonstrations culinaires, atteignant non seulement la population européenne, qui connaît déjà le poisson mais néglige souvent d'en consommer, mais encore la population indigène qui, par ignorance, n'en consomme que rarement et pourrait en consommer davantage, serait encore un des bons moyens d'intensifier la demande en augmentant la clientèle.*

*Les bons résultats obtenus par les différents comités de propagande en faveur de la consommation des produits de la mer créés en France comme à l'étranger montrent que la méthode est bonne. Il n'y a aucune raison pour qu'elle ne réussisse pas au Maroc.*

*Le poisson de mer est la matière première de toute une série d'industries connexes de la pêche maritime : salaison, fumage, conserve. L'activité de ces industries assure des débouchés importants à la pêche maritime et l'encourage à la production.*

*Au Maroc, la salaison et le fumage du poisson n'existent pratiquement pas. Ces deux industries sont à développer, la production s'y prête, de nombreuses espèces de poissons seraient excellentes salées et fumées, les débouchés ne manqueraient pas : les sécheries des îles Canaries, qui trouvent d'importants débouchés non seulement vers l'Amérique du Sud, mais encore en Afrique occidentale, ne traitent-elles pas les poissons pêchés par les Canariotes sur la côte de Mauritanie ?*

*L'industrie de la conserve existe déjà, mais ne devrait-elle pas envisager non seulement la préparation de sardines ou de thons à l'huile, mais encore l'utilisation sous ses formes les plus variées : poissons à la tomate (la tomate est abondante dans le pays), filets marins, quenelles de poissons, bouillabaisse, etc., les excellentes espèces abondantes sur toute la côte ?*

*L'exportation des espèces de choix vers la France assurerait encore un débouché possible pour les produits de la pêche marocaine.*

Quand on voit arriver sur le marché de Paris : les homards vivants, les crevettes roses, les harengs frais de Norvège, les langoustes d'Irlande, les morues, les colins et autres poissons frais d'Aberdeen, en Écosse, de Fleetwood ou de Milford, sur la côte ouest d'Angleterre ; quand les Suédois réexpédient sur les Halles de Paris les lottes ou baudroies qui encombrant le marché anglais et qui, après avoir traversé la mer du Nord en paquebot, viennent s'abriter sous le pavillon suédois, pour pénétrer en France ; quand les crevettes congelées du Japon arrivent à Paris après avoir traversé deux océans et un continent ; quand les queues de langoustes du Cap (au sud de l'Afrique) viennent désorganiser le marché de la langouste française, il y a tout lieu de se demander si, du côté du Protectorat comme du côté français, on se rend réellement bien compte que le Maroc est à trois jours de bateau de Marseille ou de Bordeaux, à quatre jours de Paris, en constatant au débarquement des chalutiers marocains, et vendus à des prix insignifiants, tous ces produits de choix : crevettes, soles, bars, etc., qui devraient avoir leur place sur les marchés de la capitale et que celle-ci fait venir de l'étranger.

Il n'y a pas au Maroc une seule usine de traitement des déchets de poisson, de fabrique de farine, d'engrais et d'huile de poisson, et pourtant ce pays a besoin d'engrais pour son agriculture, de farines de poisson pour son élevage.

On ne saurait assez souhaiter enfin un contrôle des cours du poisson. Le prix moyen du kilogramme de poisson vendu à la criée de Casablanca (par exemple) est d'environ 1 franc. Que devient-il ultérieurement ?

Il varie évidemment, suivant les espèces. Mais, pour un poisson commun comme le merlan, il est possible de constater que, de 1 fr. 20 à 2 fr. 30, prix moyen du kilogramme à la criée, il passe déjà à 3 fr. 60 et 6 francs au marché de détail de Casablanca. Au marché aux poissons de Marrakech-Guéliz, on ne trouve pas de merlans à moins de 7 à 9 francs le kilo.

Le pageot saute de même de 2 francs à la criée à 7 francs au marché de Casablanca. Il vaut 9 francs le kilo à Marrakech.

La sole, grande dame, fait des bonds prodigieux et passe aisément de 5 francs à 19 francs et même 25 francs le kilo.

Il ne suffit pas, non plus, d'intensifier la vente du poisson en attirant et en protégeant la clientèle. Il importe encore que le Protectorat fasse l'inventaire de ses richesses maritimes et étudie, en outre, le meilleur moyen de les utiliser.

Cet inventaire a déjà été fait partiellement et des cartes de pêche des principales régions de la côte du Maroc ont été publiées ou sont en cours de publication.

Mais elles n'intéressent qu'une faible partie de la plateforme littorale du Maroc : celle qui est surtout exploitée par les balancelles, les petits chalutiers ne se servant pas de cartes maritimes ou de pêche et qui cherchent misérablement leur vie sur des fonds relativement épuisés par une pêche incessamment pratiquée depuis près de trente années.

Elles ne mentionnent pas les régions profondes, au delà de l'isobathe de 100 mètres jusqu'à la limite du Plateau Continental, les seules réellement intéressantes à l'heure actuelle, parce qu'encore inexploitées, et où pourront travailler sur des navires de fort tonnage des capitaines instruits, capables de lire une carte.

De ce côté, tout est encore à faire : hydrographie, nature des fonds, possibilités de chalutage ; les dernières recherches du Président-Théodore-Tissier ont déjà montré que, dans cette région encore inexplorée, devaient se trouver de riches fonds chalutables dont l'exploitation à proximité des ports du Maroc ne serait pas sans une influence heureuse sur l'avenir de l'industrie des pêches de ce pays.

De plus, les bancs de poissons se déplacent, émigrent d'une façon plus ou moins irrégulière ; c'est dans leurs déplacements qu'il faut encore chercher à les suivre, de façon à pouvoir dire aux pêcheurs, à tout moment de l'année, où peuvent se trouver les espèces qu'ils recherchent.

C'est là un travail de patience, méticuleux, difficile, qui doit être suivi sur place d'une façon régulière, suivie, mais dont les résultats se sont déjà montrés du plus grand intérêt pour l'armement à la pêche.

(D'après l'article de M. Jean Le Gall, directeur du laboratoire de l'Office technique des pêches maritimes de Boulogne, dans la revue « La Pêche maritime ».)

INDUSTRIE DE LA CONSERVE DE POISSONS AU MAROC

NOMBRE D'USINES DE CONSERVES et d'ateliers de salaison  Lieu où ils sont situés	PERSONNEL EMPLOYÉ			QUANTITES (en kg.) de poisson livrées aux usines et ateliers de salaison en 1933	POIDS des conserves obtenues	OBSERVATIONS
	Européens	INDIGÈNES				
		Hommes	Femmes			
A. — Quartier maritime de Fedala. 3 usines de conserves installées à Fedala .....	51	26	409	1.402.170	1.008.700	(1) Le nombre d'Indigènes employés varie selon l'abondance de la pêche. Les chiffres donnés constituent des maxima.
B. — Quartier maritime de Casablanca. 8 usines de conserves et de sous-produits installées à Casablanca .....	75	95	1.720	4.214.704	2.766.449	
3 ateliers de salaisons installés à Casablanca ....	4	•	25	190.800	124.020	
C. — Quartier maritime de Mazagan. 2 usines de conserves installées l'une à Mazagan et l'autre au Cap-Blanc .....	9	27	352	239.447	155.640	
D. — Quartier maritime de Safi. 4 usines de conserves installées à Safi .....	20	59	370	1.684.708	980.172	
1 atelier de salaison installé à Safi .....	3	5	20	221.580	144.027	
Totaux .....	162	212	2.896	7.953.409	5.179.008	

## TRIBUNE LIBRE

## UN CONSEIL DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE.

Le comité central des industriels du Maroc a pris l'initiative de proposer la constitution d'un conseil national de l'économie marocaine, qui impliquerait par là-même la suppression des conseils supérieurs de l'agriculture, de l'élevage, du commerce et de l'industrie, et du tourisme, dont la composition, le fonctionnement et le rôle ne correspondent plus aux besoins de la situation présente de l'économie marocaine.

Ce conseil de l'économie marocaine, serait divisé en six sections :

1° Agriculture ; 2° Commerce ; 3° Industrie ; 4° Mines ; 5° Tourisme ; 6° Professions libérales, consommateurs, travail.

Chaque section serait composée de la manière suivante :

a) *Agriculture* : 25 membres, savoir :

16 représentants des sections françaises des chambres d'agriculture ;

5 représentants des sections indigènes des chambres d'agriculture ;

10 membres désignés par le Gouvernement et pris en dehors des membres des chambres d'agriculture.

b) *Commerce* : 15 membres, savoir :

5 représentants des sections françaises des chambres de commerce et d'industrie, choisis parmi les commerçants ;

5 représentants des sections indigènes des chambres de commerce et d'industrie ;

5 membres désignés par le Gouvernement et pris en dehors des membres des chambres de commerce et d'industrie.

c) *Industrie* : 12 membres, savoir :

5 représentants des sections françaises des chambres de commerce et d'industrie choisis parmi les industriels ;

2 représentants des sections indigènes des chambres de commerce et d'industrie ;

5 membres désignés par le Gouvernement et pris en dehors des membres des chambres de commerce et d'industrie.

d) *Mines* : 10 membres, savoir :

5 membres désignés par l'Union syndicale des mines marocaines ;

5 membres désignés par le Gouvernement.

e) *Tourisme* : 10 membres, savoir :

4 membres français désignés par la Fédération des syndicats d'initiative ;

2 membres indigènes désignés par le Gouvernement ;

4 membres désignés par le Gouvernement.

f) *Professions libérales, consommateurs, travail* : 15 membres, savoir :

10 membres français, désignés par le Gouvernement ;

5 membres indigènes désignés par le Gouvernement.

Chaque section se réunirait obligatoirement en session ordinaire, tous les six mois, sur ordre du jour

arrêté par le Résident général ; et, facultativement, en session extraordinaire sur la convocation de son président, ou à la demande du comité arbitral du C.N.E.M.

Les réunions seraient présidées par le Résident général, ou son délégué, avec assistance des directeurs généraux et chefs de service, en qualité de commissaires du Gouvernement.

Le Résident, ou son représentant, et les directeurs généraux et chefs de service ne prennent pas part au vote.

Toutes les fois qu'il lui semblerait nécessaire de le faire, chaque section pourrait procéder à l'audition des groupements ou personnes étrangères au conseil, ou faire recueillir directement ou par l'intermédiaire d'un de ses membres, les observations et suggestions desdits groupements.

En vue d'assurer la coordination entre tous les éléments de l'activité économique, il serait institué un comité arbitral du conseil national de l'économie marocaine.

Le comité arbitral du C.N.E.M. comporterait 16 membres désignés de la façon suivante :

Le vice-président et 2 membres élus par la section « agriculture » du C.N.E.M. ;

Le vice-président et 2 membres élus par la section « commerce » du C.N.E.M. ;

Le vice-président et 2 membres élus par la section « industrie » du C.N.E.M. ;

Le vice-président et 1 membre élu par la section « mines » du C.N.E.M. ;

Le vice-président et 1 membre élu par la section « tourisme » du C.N.E.M. ;

Le vice-président et 2 membres élus par la section « professions libérales, consommateurs, travail », du C.N.E.M.

Le comité arbitral serait présidé par le Résident général, ou le Délégué à la Résidence générale.

Le comité arbitral homologuerait les décisions de chaque section, et serait saisi obligatoirement :

1° De toutes les questions communes à plusieurs sections et sur lesquelles les avis exprimés par les sections ne sont pas concordants ;

2° De toutes les questions qui lui seraient renvoyées par une section ;

3° De toutes les questions examinées dans chacune des sections et que le Gouvernement estimerait utile de soumettre à une deuxième délibération.

*Observations.* — Aucune question ne pourrait être portée devant le comité arbitral si elle n'a pas été soumise au préalable aux délibérations d'une ou plusieurs sections.

Dans l'intervalle des sessions, le comité arbitral représenterait le conseil national de l'économie marocaine auprès du Gouvernement.

*Secrétariat permanent administratif.* — Il serait institué un secrétariat permanent administratif ayant pour objet général de coordonner les travaux du conseil et d'assurer la continuité de son action dans l'intervalle des sessions.

Le fonctionnement du secrétariat administratif serait placé sous le contrôle du comité arbitral.

(Extrait du rapport de M. René Plas, secrétaire général du comité central des industriels.)